

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 AVRIL 2023

La séance est ouverte en présentiel à 20h00

Etaient présents : Stéphane COLIN, Alain MOUGENOT, Georges MUNGER, Nathalie BRUSSEaux, Catherine SCHUBNEL, Rémy LACQUEMANT, Sophie BARA, Sandrine TRIBOUT et Patrick GASS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à :

Guy DELOFFRE à Alain MOUGENOT arrivée de M. DELOFFRE à 21h38

Valérie LECLERC à Sophie BARA

Etaient absents excusés :

Rémi THIMOLEON

Coralie LANOIS

Vincent CHAFFAUT

1. Désignation d'une secrétaire de séance

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T. Nathalie BRUSSEaux a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 28/03/2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 28/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2022 du budget principal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Questions et détails de certaines lignes :

- Tout est rassemblé dans une même ligne : eau assainissement/ achat de fleurs
- Certaines lignes sont en augmentation comme la fauconnerie : 8000 euros
- Mme TRIBOUT Sandrine demande des explications sur : « Versement à des organismes de formation » :
 - Dératisation : 528 euros
 - Mesure des poteaux incendie : 455 euros
- Rassemblement de lignes suite à la demande de la trésorerie
- Le Maire précise que tous les élus ont le droit à des formations
- SDIS : chaque commune verse une cotisation pour le centre de secours
- Le maire doit redemander la liste des parents qui viennent chercher la subvention pour le remboursement de la cantine
- Gros remboursement de CNP assurance dû à plusieurs arrêts
- Une autolaveuse a été achetée pour le gymnase

4. Compte administratif 2022 du budget principal

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence d'Alain MOUGENOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir validé le compte de gestion et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	829 711,12 €	Dépenses	475 944,85 €
Recettes Reports 2021	1 053 851,82 € 644 485,43 €	Recettes Reports 2021	149 845,83 € 745 674,42 €

RESTES A REALISER REPORTE EN 2023			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses		Dépenses	455 532,39 €
Recettes		Recettes	127 956,00 €

5. Affectation de résultat du budget principal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice	224 140,70
B/ Résultats antérieurs reportés	644 485,43
<u>C/ Résultat à affecter</u>	868 626,13
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Solde d'exécution cumulé d'investissement	419 575,40
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-327 576,39
<u>F/ Besoin de financement F. = D. + E.</u>	0,00
<u>Affectation = C.=G.+H.</u>	868 626,13
<u>Affectation en réserve R1068</u>	0,00
<u>Report en fonctionnement R002</u>	868 626,13
<u>Déficit reporte D002</u>	

6. Budget primitif 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRÊTE le budget primitif 2023 du BUDGET GENERAL aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	2 111 891,13 €	Dépenses	2 244 951,23 €
Recettes	2 111 891,13 €	Recettes	2 244 951,23 €

- Le maire précise aux conseillers que la commune va prendre un intérimaire au service technique et une stagiaire pour le secrétariat de mairie.
- Le CCAS est excédentaire de 5000 euros donc il y aura une baisse de la subvention
- Droit de place pour la brocante : Le Maire précise que toutes les associations ont refusé d'organiser la brocante.
- Réseau de voirie : Montant important, beaucoup de travaux sont prévus
- Coût estimé pour les travaux de la future mairie : 660 000 euros au minimum

Arrivée de M. Guy DELOFFRE à 21h38

7. Compte de gestion 2022 du service « assainissement »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Vandœuvre-Lès-Nancy à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget assainissement de la commune.

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget « assainissement », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Le maire précise que l'état donne une subvention mais que la trésorerie en redemande une autre derrière.

8. Compte administratif 2022 du service « assainissement »

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence d'Alain MOUGENOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir validé le compte de gestion et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	67 323,40 €	Dépenses	1 058 343,94 €
Recettes	112 288,69 €	Recettes	1 468 646,90 €
Reports 2021	466 907,88 €	Reports 2021	49 031,07 €

RESTES A REALISER REPORTE EN 2023			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses		Dépenses	459 000,00 €
Recettes		Recettes	38 000,00 €

9. Affectation du résultat du service « assainissement »

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
a/ Résultat de l'exercice	44 965,29
Dont b plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs	0,00
c/ Résultats antérieurs reportés	466 907,88
Résultat à affecter/ d.=a.+c.	511 873,17
SECTION D'INVESTISSEMENT	
e/ Solde d'exécution cumulé d'investissement	459 334,03
f/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-421 000,00
Besoin de financement = e + f	0.00 €
Affectation = d	511 873,17
Affectation en réserve R1068	0.00 €
Report en exploitation R002	511 873,17
Déficit reporte D002	

10. Budget primitif 2023 du service « assainissement »

Le Conseil Municipal, l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE** le budget primitif 2023 du SERVICE ASSAINISSEMENT aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	683 889.84	Dépenses	2 025 838.28
Recettes		Recettes	

- En juin 2025, la compétence assainissement sera reprise par la CCPS
- Lors de la reprise de compétences, il y aura la possibilité de récupérer de la trésorerie sur l'assainissement et la transférer sur le budget principal

11. Compte de gestion 2022 du service « eau »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Vandœuvre-Lès-Nancy à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget eau de la commune.

Considérant que les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal sont identiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget « eau », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **Dit** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2022.

- La CCPS envisage de supprimer le syndicat du Gueulard au profit SIE de Pulligny

12. Compte administratif 2022 du service « eau »

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence d'Alain MOUGENOT conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir validé le compte de gestion et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	117 342,86 €	Dépenses	44 526,51 €
Recettes Reports 2021	131 951,08 € 174 374,52 €	Recettes Reports 2021	116 074,95 € 354 327,16 €
RESTES A REALISER REPORTE EN 2023			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses		Dépenses	425 000,00 €

13. Affectation de résultat du services « eau »

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
a. Résultat de l'exercice	14 608,22
Dont b. plus-values nettes de cession d'éléments actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	174 374,52
Résultat à affecter : d.=a.+c.	188 982,74
SECTION D'INVESTISSEMENT	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	425 875,60
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-425 000,00
Besoin de financement = e + f	0.00 €
Affectation = d	188 982,74
Affectation en réserve R1068	0.00 €
Report en fonctionnement R002	188 982,74
Déficit reporte D002	0.00 €

14. Budget primitif 2023 du service « eau »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le budget primitif 2022 du SERVICE EAU aux chiffres ci-après :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	330 457,19 €	Dépenses	1 067 419,48 €
Recettes	330 457,19 €	Recettes	1 067 419,48 €

- Monsieur Mougnot précise que depuis les travaux, 200 m³ ont été économisés, soit 50 m³ par jour.

15. Subvention au CCAS 2023

Monsieur le maire propose de maintenir la subvention au CCAS de 5 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 5 000 € au C.C.A.S. au titre de l'exercice 2023

16. Questions diverses :

- **Analyse de l'eau** : Conforme aux attentes
- **RIFSEEP** : Le montant des primes varie (88 et 284 euros) selon le temps de travail et le poste y afférant. La prime sera plus élevée pour les postes d'encadrement, il y a une part fixe et une part variable. En attente de validation du CDG, à voter lors d'un prochain conseil
- Monsieur GASS précise que la CCPS va distribuer des récupérateurs d'eau de pluie à 30 euros
- Le maire précise qu'un agent technique doit passer à temps complet, à voter lors d'un prochain conseil

- Le 9 juin les élus sont convoqués pour élire les sénateurs
- Une réunion pour la commission association est à prévoir fin avril
- Monsieur DELOFFRE informe les conseillers que la gazette sera à distribuer avant les vacances scolaires (750 gazettes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

*Secrétaire de séance,
Nathalie BRUSSEAUX*



*Le Maire,
Stéphane COLIN*

